



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chevaux

Question écrite n° 31974

## Texte de la question

M. Gérard Lorgeoux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le risque de fermeture qui pèse sur les deux pôles hippiques de Bretagne après l'annonce faite dernièrement par les Haras nationaux. Le syndicat des éleveurs du cheval breton et ses adhérents s'inquiètent d'une telle décision. Les Haras disposent, en effet, d'un savoir-faire au niveau de la reproduction et il est indispensable pour la race bretonne que l'appui technique et de terrain de ses établissements perdure. La configuration spécifique de l'élevage de cette race en Bretagne, sous forme de petits élevages dispersés et dans le cadre d'une agriculture soucieuse de l'environnement, justifie le maintien des deux centres techniques permanents dans cette région. La conservation de la race bretonne et la diversification de l'offre génétique dépendent de l'appui technique des Haras nationaux. Il lui demande donc quelles mesures seront prises pour maintenir les deux centres techniques permanents de Lamballe et d'Hennebont.

## Texte de la réponse

En juin 2008, le conseil de modernisation des politiques publiques a décidé un recentrage des Haras nationaux sur leurs missions de service public et leur évolution vers un office du cheval permettant de mieux structurer la filière. Le rapprochement avec l'École nationale d'équitation a également été décidé. L'objectif est donc de créer un nouvel établissement unique, dont les missions seront développées autour de six axes : accélérer l'innovation et la professionnalisation dans la filière cheval par la recherche, l'animation des métiers et la diffusion des connaissances techniques et économiques ; fournir les outils permettant à la profession de prévenir et de gérer l'extension de maladies équinées en mettant en place une base de données qui permette de connaître le propriétaire mais aussi le détenteur du cheval ; soutenir une politique du sport équestre de haut niveau pilotée par la Fédération française d'équitation et appuyée en particulier sur les infrastructures de l'École nationale d'équitation disposant d'un vivier de chevaux de bon niveau ; développer une politique de formation en l'adaptant davantage au monde de l'entreprise équestre et en créant les synergies nécessaires entre les pratiques des Haras nationaux et de l'École nationale d'équitation ; construire avec les associations de race une politique de conservation de la diversité raciale et d'amélioration génétique s'appuyant sur le développement d'un secteur privé de l'étalement ; contribuer à la promotion de l'élevage équin et de l'art équestre français à l'international, en particulier au travers des prestations d'un cadre noir au recrutement ouvert et mobile. Afin de construire ce nouvel établissement, le 26 février 2009 a été mis en place un comité de préfiguration réunissant autour de Mme Nicole Blanc, ingénieur général du génie rural et des eaux et forêts, les présidents et directeurs des deux établissements publics ainsi que M. J. Primault, inspecteur général de la jeunesse et des sports. Ce comité devra travailler sur les synergies à envisager, les modalités concrètes du rapprochement, notamment en termes de missions, de gouvernance et de schéma territorial, et en examiner toutes les implications en concertation avec tous les partenaires concernés, en premier lieu les organisations représentant le personnel des établissements. Le comité de préfiguration formalisera sa réflexion sous la forme d'un projet de contrat d'objectifs pour le 1er juillet 2009. Il poursuivra ensuite sa mission de préfiguration en abordant les questions statutaires, réglementaires et financières, avec comme objectif la création du nouvel établissement au

1er janvier 2010.

## Données clés

**Auteur** : [M. Gérard Lorgeoux](#)

**Circonscription** : Morbihan (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 31974

**Rubrique** : Élevage

**Ministère interrogé** : Agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : Agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 octobre 2008, page 8492

**Réponse publiée le** : 28 avril 2009, page 4025